

## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

#### Informations générales :

Opérateur	<b>Orange</b>	Arrdt	<b>19<sup>ème</sup></b>
Nom de site	PLACE_DES_FETES	Numéro	222U8
Adresse du site	<b>18, rue de Crimée</b>	Hauteur	R+9 (31 m)
Bailleur de l'immeuble	Social Paris Habitat	Destination	Habitations
Type d'installation	<b>Ajout du 700MHz sur un site 2G/3G/4G et ajout de 3 antennes inactives.</b>		
Complément d'info	Six antennes dont trois inactives sur trois azimuts Deux autres opérateurs présents sur le site BT (120°, 200° et 300°) et SFR (0°, 140° et 240°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

#### Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	<b>07/06/2019</b>
Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	<b>15/12/2020</b>
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	<b>15/02/2021</b>

Historique et contexte	
------------------------	--

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de son réseau de radiocommunication, Orange envisage de réaménager le relais de téléphonie mobile installé dans votre arrondissement.		
Détail du projet	Ce projet concerne <b>l'ajout de trois antennes</b> et le remplacement de trois antennes existantes par trois nouvelles antennes, avec ajout du <b>700 MHz</b> , couvrant 2G, 3G et 4G (fréquences <b>700/800/900/1800/2100/2600 MHz</b> ) orientées vers les azimuts 30°, 140° et 260°.		
Distance des ouvrants	Néant	Tilts (degrés)	6° à 11°
Estimation	<b>30° &lt;5V/m ; 140° &lt;5V/m ; 260° &lt;5V/m</b>	Vis-à-vis (25m)	R + 8 (25 m)
Divers			

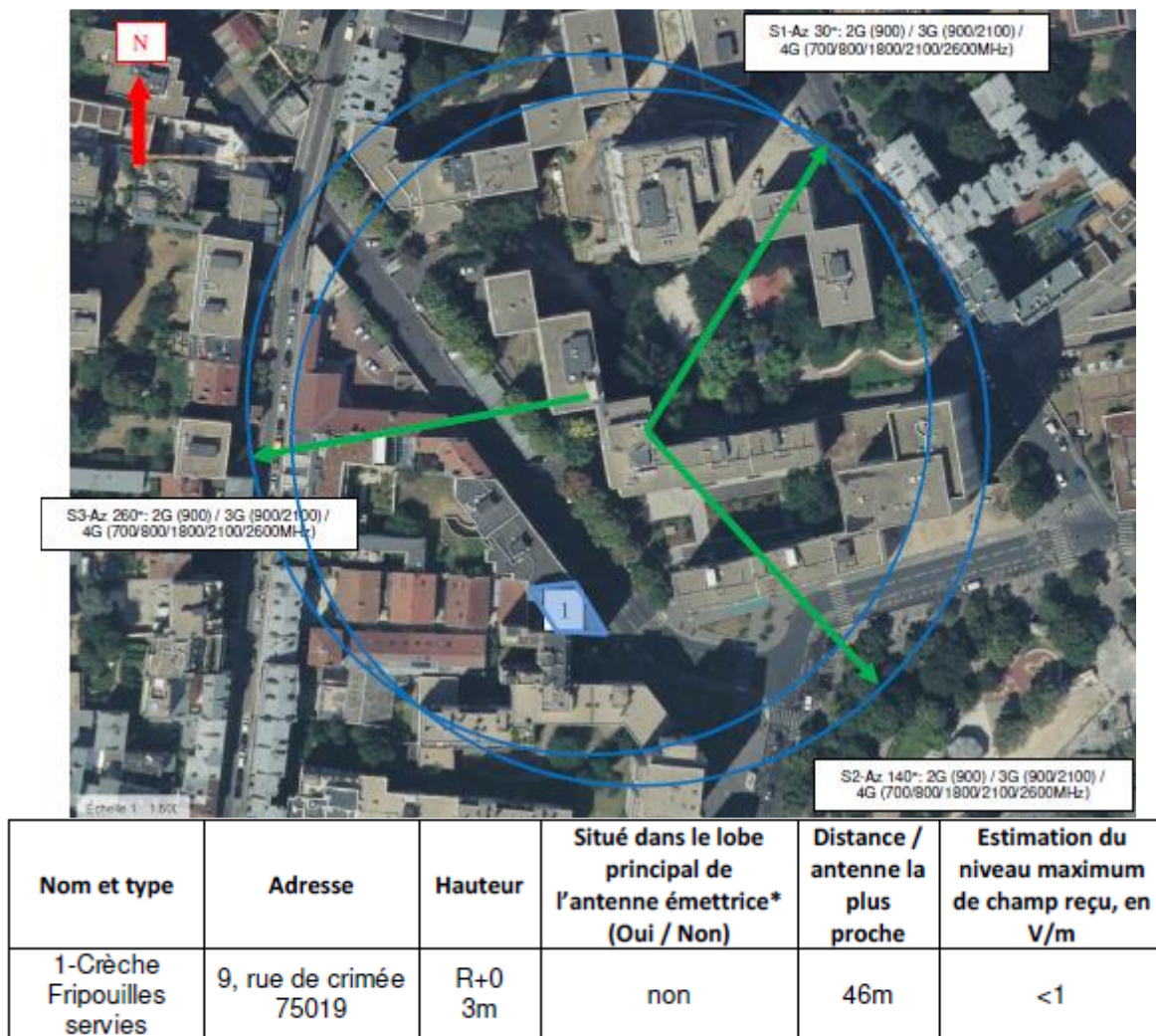
#### Incidence visuelle

Intégration antenne	Ce projet consiste à remplacer 3 antennes panneaux par 6 antennes panneaux dont 3 antennes inactives.
Zone technique	Des modules seront installés à proximité des antennes.
Hauteur antennes/sol	27,45 m azimuts 30° et 140° ; 25,50 m azimut 260° pour les antennes actives 29,10 m azimuts 30° et 140° ; 27,15 m azimut 260° pour les antennes inactives

#### Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

## Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



\*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

## Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes

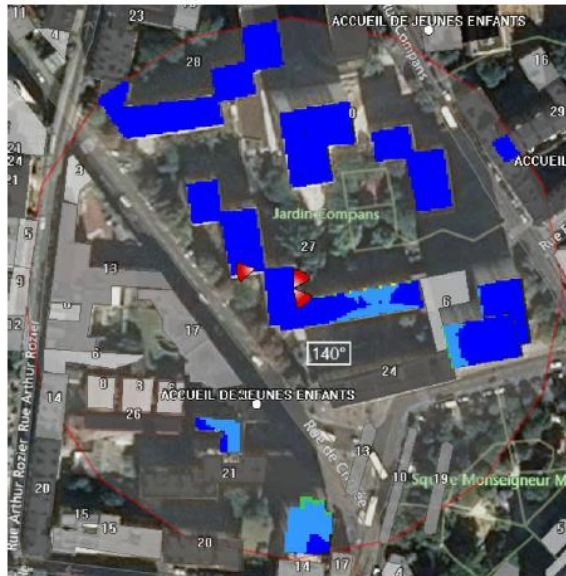
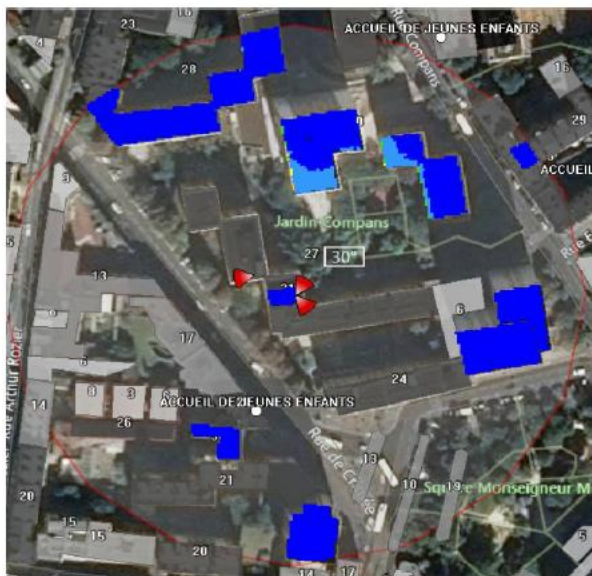




## Simulation et conformité au seuil de la Charte

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 30°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 26m.

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 140°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 25.50m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 260°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 25.50m.



	Azimut 30°	Azimut 140°	Azimut 260°
Niveau maximal	Entre 4 et 5 V/m	Entre 4 et 5 V/m	Entre 4 et 5 V/m
Hauteur	26 m	25.50 m	25.50 m

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**



**Vue des Antennes Avant/Après**

Etat de l'existant :



Etat projeté :





Vue des Azimuts

AZIMUT 30°



AZIMUT 140°



AZIMUT 260°

